

La Guerre d'Algérie
Contacts, Pourparlers, Négociations :
L'autre combat pour l'indépendance

Par
Dahou ould Kablia
Président de l'Association du M.A.L.G

1- Les Pourparlers Algéro-Français 1954-1962

Une des conséquences de la défaite de l'Allemagne et des alliés à l'issue de la 2ème guerre mondiale a été le démantèlement des colonies occupées par ceux-ci en Afrique et en Asie (Ethiopie-Libye-Tanganyika-Nyassaland-Chine...).

Le terme "décolonisation" prenait, à partir de là, un sens concret puisqu'il figurait désormais dans la charte de l'Organisation des Nations Unies tout comme il avait figuré dans le discours programme du président américain Théodore Roosevelt quelques mois auparavant.

D'autres pays se libérèrent, vers la fin des années 1940, du joug colonial exercé par des puissances occidentales de tradition expansionniste comme l'Inde vis à vis de la Grande Bretagne en 1947 et l'Indonésie vis à vis de la Hollande en 1949 pour ne citer que les plus importants.

La France restait le seul pays à demeurer dans une position de statu-quo malgré les événements du 8 mai 1945, les émeutes de Madagascar à la même époque et en particulier le soulèvement en 1946 des populations de l'Indochine qui menèrent un long combat héroïque, combat qui se solda par la défaite cuisante de l'armée française à Dien Bien Phu le 07 Mai 1954.

A cette date, les deux pays voisins de l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, s'étaient engagés également à **reconquérir, par les armes, leurs droits** et à recouvrer leur souveraineté

Cela pour dire que pour les Algériens, qui étaient familiarisés avec l'idée d'indépendance développée par les dirigeants nationalistes du PPA puis du MTLN depuis des décennies, **le 1er Novembre 1954 ne fut pas une surprise.**

L'opinion française et l'opinion internationale ne furent pas, non plus, surprises par cet événement qui entraînait dans la logique de l'Histoire.

La poignée de nationalistes algériens qui avaient déclenché la lutte de libération sous l'égide du FLN naissant avaient une nette conscience des difficultés qu'ils auraient à surmonter avant d'atteindre **leur objectif final à savoir l'indépendance et le recouvrement de l'identité nationale**

L'appel du 1er novembre 1954 énonçait clairement cet objectif et définissait les voies et moyens pour y parvenir: la lutte sous toutes ses formes et notamment la lutte armée, sans omettre de laisser la porte ouverte à une solution pacifique sous réserve des trois conditions suivantes:

1-Déclaration du gouvernement français reconnaissant la Nation algérienne et abrogeant tous les édits, lois et décrets faisant de l'Algérie une terre française.

2- Ouverture de négociations avec les porte-parole autorisés du peuple algérien.

3-Libération des détenus et levée de toutes mesures d'exception.

La France officielle, surprise par cet événement, surmonte le choc psychologique et rejette cet appel, estimant qu'il s'agit d'un feu de paille qui sera vite circonscrit.

Elle s'organise en conséquence par l'envoi de troupes en renfort et par la promulgation de textes juridiques et réglementaires lui permettant de mener la contre-offensive c'est à dire la répression au double plan politique et militaire.

Cette série de mesures n'empêchera pas le FLN de marquer des points **en organisant la résistance, en l'étendant progressivement**, durant l'année 1955, sur la plus grande partie du territoire national **et en portant des coups meurtriers** aux troupes françaises dans les Aurès, en Kabylie, dans l'Algérois et dans le Constantinois (événements du 20 Août 1955 notamment).

Sur le plan extérieur la **participation d'une délégation du FLN à la conférence afro-asiatique de Bandoeng** marque le point de départ d'une diplomatie agissante, cependant que les avancées politiques des pays voisins Maroc et Tunisie confortent, dans l'opinion publique française et étrangère, l'idée de la spécificité des peuples maghrébins qui n'ont jamais été et ne sauraient être français.

Des intellectuels français parmi lesquels Jean Paul Sartre, André Mandouze, Robert Barrat, proches des dirigeants socialistes, contribuent à secouer l'opinion française en faveur d'une solution politique seule à même de mettre un terme à l'effusion de sang.

Durant cette année 1955 le commandant Vincent Monteil, directeur du cabinet militaire du gouverneur général Jacques Soustelle entreprend quelques contacts. Il rencontre Mostefa Ben Boulaid à la prison de Tunis, Benkhedda à celle de Serkadji, Ferhat Abbas, Hocine Lahouel et le Cheikh Kheireddine, le tout sans résultat probant.

C'est à partir de 1956 que, dans l'impossibilité pour la France de contrôler la situation au plan militaire en Algérie malgré les pouvoirs spéciaux et le rappel du contingent qui triple les effectifs de l'armée portés de 100.000 à 300.000 hommes, **les autorités françaises recherchent de nouveaux contacts en Algérie même et à l'extérieur de celle-ci.**

A Alger, des journalistes de l'Express Jean Daniel et Robert Barrat prennent, grâce à l'entremise d'André Mandouze, des contacts avec des responsables du FLN, Benkhedda puis Abane Ramdane pour des discussions plus poussées sur l'avenir de l'Algérie. **Ces contacts débouchent sur la rencontre en mars 1956 de Abane Ramdane avec des émissaires de Pierre Mendès France** (sans responsabilité gouvernementale à l'époque) les avocats Charles Verny et Renée Stibbe et tournent autour de l'organisation de négociations officieuses.

Abane Ramdane fixe ses conditions pour cette rencontre:

- 1- Désignation d'une délégation représentative du FLN composée de dirigeants représentants de l'intérieur et de l'extérieur;
- 2- Rencontre en Italie ou en Yougoslavie;
- 3- Arrêt des opérations de répression et délivrance de saufs-conduits de garantie pour les délégués algériens;
- 4- Nécessité pour la partie française de désigner une délégation de haut-rang. Guy Mollet, informé de ces conditions, les juge

irrecevables et met fin, le 26 Mars 1956, aux contacts avec Alger (*). Il avait dans le même temps chargé son Ministre des Affaires Etrangères Christian Pineau, de passage au Caire, de solliciter l'aide du Président Djamal Abdel Nasser pour faciliter une rencontre **avec les représentants du FLN au Caire qu'il pensait moins intransigeants et susceptibles d'accepter son plan**. C'est ainsi que Georges Gorse et Joseph Beggara exposent à Mohamed Khider dans cette capitale, ce plan ainsi conçu:

-Arrêt des combats et dépôt des armes;

-Election d'une assemblée algérienne à collège unique qui définira les compétences d'un exécutif qui gèrera les intérêts de l'Algérie dans un cadre institutionnel rattaché à la France.

Le FLN rejette ces dispositions et répond que les interlocuteurs chargés de négocier, avec la partie française, l'arrêt des combats ne sauraient être que ceux désignés par lui. Le cessez -le-feu ne pourrait intervenir qu'après une déclaration d'intention solennelle de la France reconnaissant le droit de l'Algérie à l'indépendance. Après quoi, il y aurait des élections pour désigner un parlement qui dégagera un gouvernement lequel négociera avec la France les voies et moyens pour parvenir à cette indépendance.

La France revient à la charge par l'entremise du Président Tito, ce qui se traduit le 26 juillet 1956, par une rencontre informelle qui réunit à Belgrade les émissaires algériens Ahmed Francis et M'hamed Yazid avec les délégués Français Pierre Commun et Pierre Herbault représentant la SFIO, parti au pouvoir.

Cette position claire et tranchée de Abane Ramdane contredit, de manière on ne peut plus nette, les insinuations contenus dans les mémoires du Colonel Ali Kafi tendant à faire croire qu'Abane Ramdane recherchait un arrangement, préjudiciable aux intérêts de la révolution, avec la partie française.

Les délégués algériens demandent une représentation officielle du gouvernement français dans la perspective d'une rencontre officieuse et secrète.

Celle-ci se tient à Rome le 17 Août 1956. Mohamed Khider conduit la délégation algérienne. Les représentants français réitérent les propositions faites au Caire avec une précision supplémentaire sur le contenu de l'autonomie interne limitée à certaines compétences pour les pouvoirs exécutifs et législatifs à mettre en place

Sont exclus de ce domaine de compétences:

- Les libertés publiques et les droits individuels;
- Les questions militaires;
- Les affaires extérieures;
- La planification économique et les finances.

Les dirigeants du FLN par la voix de Mohamed Khider qui, accompagné de Lamine Debbaghine, avait rencontré, de nouveau début

Septembre, Pierre Herbault, **rejetent les propositions françaises un mois plus tard.**

Ces rencontres du Caire et de Belgrade avec des émissaires français constituent la manifestation concrète d'une activité politique réellement représentative et responsable dans la mesure où elle s'en tient aux principes de Novembre 1954.

Seulement après ces deux échecs le fossé qui séparait les propositions des deux camps allait encore s'élargir par la survenance de trois événements politiques importants:

1-La tenue du congrès de la Soummam le 20 août 1956 qui restructure l'organisation du FLN dans le sens d'une meilleure cohésion et qui définit surtout la plate-forme politique quant aux objectifs attendus de la lutte de libération. Il édicte à cette fin les conditions de toute négociation (*).

2-Le détournement de l'avion transportant les cinq leaders du FLN le 22 Octobre 1956 qui aura deux conséquences directes.

* Ces conditions sont au nombre de quatre:

1-Reconnaissance de la Nation Algérienne une et indivisible

2-Reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie et de sa souveraineté pleine et entière y compris la défense nationale et la diplomatie

3-Libération de tous les algériens emprisonnés internes, ou exilés

4-Reconnaissance du FLN comme seul négociateur habilité à représenter le peuple algérien.

a) méfiance accrue des dirigeants algériens quant à la duplicité des autorités françaises

ii) sabotage de la rencontre au sommet projetée par les responsables des trois pays frères maghrébins.

3- L'agression franco-britannique le 3 novembre contre l'Egypte suite à la nationalisation du canal de SUEZ.

La rupture est consommée pour une longue période que le FLN met à profit pour consolider ses positions au double plan intérieur et extérieur.

Aucun contact n'est pris et c'est la partie française qui essaie au début de l'été 1957 de renouer des contacts, beaucoup plus pour désamorcer l'interférence de l'assemblée générale de l'ONU où la question algérienne venait d'être inscrite pour le mois de Septembre.

Goeau Brissonneau se déplace à Tunis dans le cadre de la réunion de la C.I.S.L. et manifeste le désir de rencontrer les dirigeants algériens (par l'intermédiaire d'Ait Hocine) sans résultat.

Il y a lieu de signaler ici que cette pause dans les contacts secrets entre les deux parties aura son influence sur les résultats de la réunion du CNRA (Conseil National de la Révolution Algérienne) au Caire, fin Août 1957, qui désigne un nouveau C.C.E (Conseil de Coordination et d'Exécution) où les militaires sont majoritaires: ce qui se traduit aux yeux des autorités françaises par un **durcissement de la position algérienne puisque le CNRA recommande**

à nouveau qu'il ne peut y avoir de négociation sans reconnaissance préalable de l'indépendance de l'Algérie.

Les premiers mois de 1958, voient le FLN **accroître sa pression militaire tant à l'intérieur qu'au niveau des frontières et améliorer son organisation** par la départementalisation des missions au niveau du C.C.E alors qu'en France les crises se succèdent aux crises donnant lieu à l'investiture de quatre cabinets ministériels en moins de six mois.

Sur le plan extérieur l'agression de l'armée française contre le territoire tunisien par le bombardement de Sakiet Sidi Youcef, le 8 février 1958, provoque une levée de boucliers internes en France même et surtout externes **suscitant même une première tentative d'internationalisation du conflit algéro-français** avec l'offre de médiation du duo Robert Murphy-Harold Beeley.

D'autres mouvements survenus sur la scène Algéroise, dès le mois d'Avril, menés conjointement par des ultras et des officiers supérieurs de l'Armée française aboutissent aux événements du 13 Mai qui provoquent la démission du gouvernement de Pierre Pflimlin et le rappel du Général de Gaulle aux affaires. Celui-ci est désigné Président du Conseil le 1er juin et prend en main les destinées de la France.

Le FLN répond par la constitution d'un gouvernement provisoire: le GPRA le 19 septembre 1958, qui est rapidement reconnu par une vingtaine de pays.

Ferhat Abbas qui le préside réitère sa préférence pour une solution pacifique.

Le Général de Gaulle, élu Président de la République le 21 Décembre 1958, **prend son temps pour évaluer ses atouts et définir sa stratégie.**

Il décide en tout cas que s'il doit aller à la négociation ce ne sera qu'en position de force. Aussi décide-t'il d'engager un vaste programme offensif au quadruple plan politique, diplomatique, militaire et économique.

1-Politique: en se dotant d'une Constitution sur mesure qui lui permet d'exercer les pouvoirs les plus larges.

2-Diplomatique: en affichant un mépris total envers l'ONU et en décidant de rompre les relations diplomatiques avec tout pays qui reconnaîtrait le GPRA.

3-Militaire: en désignant le Général Challe en qualité de Commandant en Chef des forces armées en Algérie avec pour directive de mener une offensive décisive contre les combattants de l'ALN à l'intérieur du pays, combattants à qui il avait demandé auparavant dans une conférence de presse le 23 Octobre 1958 de cesser le combat en adhérant à "la paix des braves".

4-Economique: en décidant en Octobre 1958 la mise en œuvre d'un plan de développement qualifié "d'ambitieux": le plan de Constantine.

Durant les premiers mois de 1959, le Général de Gaulle feint d'ignorer le FLN. Il entreprend de nombreuses tournées en Algérie pour suivre le déroulement des grandes opérations lancées, par le Général Challe et pour prendre des contacts, parallèlement à ceux engagés avec des officiers de

différents grades de son armée, **avec des notabilités algériennes pour essayer de les détacher du FLN.**

Dans le même temps, le FLN accroît la pression diplomatique par de nombreux voyages au sommet notamment en URSS, en Chine et en Yougoslavie.

Les Américains s'inquiètent de ce rapprochement avec les pays de l'Est et montrent de l'intérêt à une solution pacifique au problème algérien (abstention pour la première fois des Etats Unis au vote à la 23ème session de l'ONU consacrée à l'affaire algérienne)

Finalement le 16 septembre 1959 le Général de Gaulle se servant des résultats "positifs" annoncés par Challe, mais qui ne font nullement fléchir le FLN, **se résout à accepter que le principe de l'autodétermination soit appliqué à l'Algérie.**

Cette manœuvre visait 2 objectifs:

1-Devancer le vote d'une résolution en ce sens à l'ONU.

2-Fragiliser le FLN qui demandait la reconnaissance de l'indépendance mais qui à cette époque vivait une grave crise intérieure (menace de démission du Président Ferhat Abbas et réunion des 10 colonels)

Le G.P.R.A. accepte le principe de l'auto-détermination, principe fortement appuyé par le Président Bourguiba (Tunisie) et le Roi Mohamed V (Maroc). IL se dit prêt à entrer en contact avec le gouvernement français et propose à cette fin les cinq responsables détenus en France.

Le général de Gaulle leur récuse le droit de représenter la partie algérienne les déclarant "hors de combat".

En Novembre 1959, le Général de Gaulle apporte des précisions complémentaires au sujet du principe de l'autodétermination.

Ainsi, à ses yeux cette opération aura lieu **dans les 13 départements du Nord; le Sahara est exclu** pour des raisons économiques (Gaz-Pétrole) et stratégiques-(centres d'essais nucléaires Reggane et balistique Hamaguir).

Il pense également que **sa proposition n'est pas une concession** puisqu'elle ne répond pas au préalable de l'indépendance exigé par le G.P.R.A. et que c'est le peuple algérien qui décidera de son sort, un sort qu'il estime favorable compte tenu du système de consultation qu'il souhaite mettre en place (décompte par groupes ethniques); ceci, en plus de la recherche de discussions avec des groupes séparés, personnalités algériennes "neutres" d'une part et **surtout chefs militaires de l'intérieur en l'occurrence les responsables de la wilaya IV** d'autre part, avec lesquels des contacts ont été pris dès le mois de mars 1960.

Il complète sa stratégie par un nouvel appel, le 14 juin 1960, aux dirigeants du FLN pour une négociation "exclusivement réservée à parler de l'arrêt des combats, de la destruction des armes, du sort des combattants". "Après, on verra le reste" conclut-il.

Le G.P.R.A. comprend la manœuvre et y répond positivement. Il envoie à cette fin deux émissaires en France, MM.Boumendjel et Benyahia, le 25 juin 1960.

Ceux-ci seront reçus à la Préfecture de Melun par Roger Morris secrétaire Général du Ministère des Affaires Algériennes, le Général de Gastines et le Colonel Mathon (SDECE) qui a joué le rôle principal dans les contacts avec la Wilaya IV.

Au cours des discussions la partie française s'en tient au préalable du cessez-le feu et du retour à la paix avant toute négociation: **l'echec était donc recherché, et la délégation algérienne n'a plus qu'à se retirer le 29 juin.**

Par cet échec programmé le Général de Gaulle espérait conforter la position des combattants de l'intérieur en leur apportant la preuve que les dirigeants de l'extérieur étaient insensibles à leurs souffrances et à celles du peuple.

A contrario, **les dirigeants de la wilaya IV se ravisent et la discussion engagée tourne court, en juillet 1960.**

L'unité se reconstitue autour des dirigeants du FLN.

Le Général de Gaulle tente une nouvelle fois de minimiser la représentativité du FLN en recherchant des appuis (3ème force) en Algérie même (discours du 4 novembre 1960) (*).

Arrivé à Ain Temouchent le 09 Décembre 1960, il est accueilli par des **manifestants qui scandent des slogans favorables au FLN et réclamant l'indépendance.** Ces manifestations s'étendent à toute l'Algérie et sont **brutalement réprimées notamment le 11 Décembre 1960 à Alger.** Le peuple algérien venait de s'impliquer complètement et à visage découvert dans le combat politique.

Le Général de Gaulle en tire la conclusion que les algériens sont favorables à l'indépendance dans leur totalité et que le FLN est incontournable.

Acette même période, **une personnalité suisse Maître Nocollet**, avocat à Genève ami de Tayeb Boulahrouf représentant du FLN à Rome, l'entretient sur la possibilité de renouer le contact entre les parties en conflit par l'intermédiaire de son pays, pour des négociations sérieuses.

Boulahrouf consulte le G.P.R.A. qui donne son accord à condition que la Suisse, partie neutre, serve d'intermédiaire pour assurer la mise en œuvre du dialogue.

Le but des Suisses est différent; ils souhaitent mettre les parties en présence dans le plus grand secret et aider, autant que faire se peut, à arrondir les angles.

Olivier Long, diplomate de carrière, est désigné à cette fin en raison de ses relations dans les milieux officiels français.

L'organisation rebelle, qui prétend ne cesser le feu que si auparavant, je traite avec elle du destin politique de l'Algérie, ce qui reviendrait à la bâtir elle même comme la seule représentante valable, et à l'ériger par avance en gouvernement du pays. Celà je ne le ferai pas".

Il rencontre successivement dans le plus grand secret Boulahrouf puis Joxe. Ce dernier sollicite l'avis du 1er ministre Michel Debré et du Général de Gaulle qui l'encouragent vivement.

Le 08 Janvier 1961, le Général de Gaulle fait **adopter par référendum le principe de l'autodétermination en Algérie** en précisant les trois questions à poser aux électeurs à savoir: Francisation-Association ou Indépendance sans évoquer ni le mode du scrutin ni l'assiette juridique sur laquelle s'exercera la consultation.

Le G.P.R.A. se réunit et donne son accord le 23 janvier 1961. Ceci encourage les dirigeants algériens à dépêcher à Lucerne en Suisse, le 20 Février 1961, Boumendjel et Boulahrouf pour une rencontre avec Georges Pompidou et Bruno de Leusse en vue d'une discussion générale sans ordre du jour précis.

Une nouvelle rencontre se tient entre les quatre hommes le 05 Mars à Neuchâtel.

Les points d'achoppement pour des négociations officielles situent au niveau même des **directives restrictives du Général de Gaulle qui soulignent que:**

- Les négociations doivent avoir lieu en France;
- Les Algériens doivent laisser les couteaux aux vestiaires.
- Le référendum aura lieu sur les 13 départements du Nord;
- La minorité française aura un statut privilégié;
- La conversation se fera avec toutes les parties concernées;

Ces conditions sont rejetées par les négociateurs algériens car cette notion de représentativité est un préalable non négociable de la part du FLN. D'ailleurs à son initiative, à Paris un groupe de treize députés et douze sénateurs algériens avait publié le 08 mars 1961 une déclaration commune reconnaissant le G.P.R.A en qualité de seul représentant du peuple algérien pour négocier avec la partie française.

Le 22 Mars 1961 le Général de Gaulle revient sur ses préalables et presse les responsables du FLN à accepter de rendre publique une déclaration par laquelle ils engageront des négociations officielles et publiques à Evian à une date qui sera déterminée en commun.

Après de nombreux conciliabules toujours par l'intermédiaire d'Olivier Long et Me Nicollet, **deux communiqués simultanés annoncent à Paris et Tunis, que la date du 07 Avril est officiellement retenue** pour le début des négociations à Evian.

Le 1er Avril 1961 le G.P.R.A. se rétracte et refuse d'envoyer une délégation à Evian suite à la déclaration faite à Oran par le ministre Louis Joxe précisant que les négociations auront lieu avec d'autres tendances en particulier le M.N.A.

Le 11 Avril, dans une conférence de presse, le Général de Gaulle précise: "Dans le monde actuel et à l'époque où nous sommes la France n'a aucun intérêt à maintenir sous sa loi et sous sa dépendance une Algérie qui choisit son destin. Cet Etat sera ce que les algériens voudront. Pour ma part je

suis persuadé que l'Algérie sera souveraine au dedans et au dehors. Et encore une fois la France n'y fait aucun obstacle".

Cependant si le Général de Gaulle admet le principe de l'indépendance et de la souveraineté, **il n'a pas encore répondu à l'attente du FLN qui ne transigera pas sur cinq points** pour y parvenir:

- 1-Le FLN représentant exclusif du peuple algérien
- 2-Pas de cessez-le-feu avant les résultats du scrutin
- 3-Le Sahara fait partie intégrante du territoire algérien
- 4- Respect de l'unité du peuple algérien
- 5-Libération des cinq détenus.

La déclaration du Général de Gaulle du 11 Avril précipite par ailleurs les événements en Algérie où **quatre généraux français engagent une épreuve de force contre son autorité** (Putsch des généraux. Ce dernier tourne court cinq jours après.

De nouveaux contacts indirects sont entrepris par le biais d'Olivier Long et de ses collaborateurs qui déploient des efforts méritoires pour la reprise des discussions.

La date officielle est enfin retenue pour le 20 Mai 1961.

Celles-ci auront bien lieu à Evian à la frontière franco-suisse mais les algériens résideront en territoire helvétique plus précisément dans la résidence de l'Emir de Qatar à Bois d'Avrault. Les deux délégations sont conduites respectivement par Krim Belkacem pour l'Algérie et Louis Joxe pour la France.

La négociation commence effectivement à cette date mais tourne à vide.

Les positions demeurent encore éloignées d'abord au sujet du Sahara et ensuite de la trêve puisque les français ont décidé de proclamer une trêve unilatérale de 30 jours à partir du 20 Mai, voulant entraîner les algériens dans une attitude de réciprocité (*).

C'est l'inverse qui se produit, les algériens accentuent leur pression sur la frontière algéro-tunisienne et le barrage électrifié.

* Cette trêve avait été décidée pour une toute autre raison. Elle devait permettre au Général de Gaulle de mettre de l'ordre dans l'encadrement de son armée fortement compromis dans la grave tentative de putsch du mois précédent

Les points de divergences ne sont pas abordés expressément. D'autres questions moins épineuses sont évoquées pour tenter de les faire progresser:

- Statut de la minorité
- Période transitoire;
- Statut de l'armée française;
- Problème des enclaves;
- Statut de l'ALN

Très peu de points de convergences sont notés

La partie française met fin aux discussions le 13 juin 1961.

De nouvelles pressions sont faites par les émissaires suisses sur les deux parties pour une reprise rapide des contacts. Ceux-ci reprennent effectivement le 20 juillet 1961 à Lugrin avec les mêmes délégués.

La France adoucit ses positions sur de nombreux points mais reste intransigeante sur le Sahara et les enclaves militaires (Mers El Kebir).

Cette fois, c'est la délégation qui claque la porte le 28 juillet tout en l'accompagnant d'une campagne médiatique de grande intensité. L'impasse paraît totale.

Le problème du Sahara n'étant pas tranché, et le général de Gaulle laissant entrevoir la possibilité d'une exploitation commune au profit des pays riverains, des manœuvres sont tentées par des pays frères et voisins qui espèrent obtenir, à l'occasion, des concessions territoriales dans cette partie du territoire national. C'est le cas du Président Bourguiba qui rend visite au Général de Gaulle en février 1961 à Rambouillet. Sa requête est sèchement rejetée par celui-ci. De son côté le G.P.R.A. agit auprès des pays riverains du Sud Sahara, action qui se traduit par une déclaration publique du Président Malien Modibo Keita, à Tunis même, reconnaissant l'appartenance du Sahara au peuple Algérien.

Le C.N.R.A. se réunit fin Août et procède à un remaniement du G.P.R.A. avec **la nomination de Benyoucef Benkhedda en qualité Président au lieu** et place de Ferhat Abbas; ce qui paraît auprès de l'opinion générale comme un nouveau durcissement dans l'attitude du FLN.

Après plus d'un mois, le silence est rompu par une conférence de presse du Général de Gaulle dans laquelle **il reconnaît que le Sahara fait partie de l'Algérie** et ce le 05 septembre, comme à l'accoutumée, la veille des grandes échéances internationales, c'est à dire au moment de la tenue de l'assemblée générale de l'ONU où l'Algérie remportait de plus en plus de succès.

Les négociations publiques ayant échoué et la situation paraissant plus nette après cette conférence, les intermédiaires suisses privilégient le recours à des contacts secrets pour approfondir l'examen des différentes questions.

Il est décidé que des notes soient échangées entre les deux parties contenant les propositions des uns et des autres sur tous les problèmes à discuter qu'ils soient de fond ou de détail.

Au niveau algérien, en dehors de la commission déjà créée par Ferhat Abbas et présidé par Benyahia, **une autre commission est instituée par le Ministère de l'Armement et des Liaisons Générales (MALG) à la base Didouche en Libye.** Celle-ci va mobiliser un grand nombre de cadres compétents disposant d'une documentation extrêmement importante alimentée par des informations précieuses puisées aux sources les plus crédibles dans la périphérie la plus proche du pouvoir français.

Les frères Khelladi et Boualem Bessaiah assurent la coordination avec la cellule de synthèse installée au siège du MALG à Tunis sous la tutelle de Laroussi Khelifa.

Parallèlement Benkhedda le nouveau Président du G.P.R.A. estime utile de suggérer dans une note à la partie française, de faire l'économie d'un scrutin d'autodétermination et de négocier directement l'indépendance puisque le Général de Gaulle est convaincu de celle-ci.

Le Général de Gaulle répond par la négative expliquant qu'il ne peut revenir sur un principe intangible du droit international et qu'il appartient au peuple algérien de décider.

Cet intermède oublié, finalement le 28 Octobre 1961 Ben Yahia et Redha Malek rencontrent secrètement De Leusse et Chayet. Quelques progrès sont enregistrés. Mais les algériens insistent sur la libération des cinq détenus ou à tout le moins la possibilité de les rencontrer. **Des assurances leur sont données à cette fin.**

Le 08 novembre : rencontre entre les mêmes émissaires avec échange de documents; quatre problèmes sont évoqués:

- Problème de la nationalité
- Statut de l'armée française et calendrier de son retrait
- Régime transitoire;
- Bases aériennes françaises au Sahara et Centre de Reggane.

Les émissaires algériens insistent pour la tenue de discussions secrètes à un sommet plus élevé notamment par une rencontre Joxe-Dahlab, nouveau Ministre des Affaires Etrangères.

C'est le moment **que choisit Ben Bella avec ses compagnons pour entamer une grève de la faim** qui fait grand bruit et qui, naturellement, interrompt les contacts. Le 20 novembre, la partie française par le biais de Bruno de Leusse répond à la question relative au sort des détenus: "Si les négociations progressent, ceux-ci seront élargis et installés dans des conditions meilleures avec possibilité de recevoir des émissaires. Si les combats cessent, ils seront relâchés".

Après l'intervention du délégué du comité International de la Croix Rouge, auprès de Ben Bella, **les cinq détenus cessent la grève et sont déplacés à Aulnoy.**

- Le 09 Décembre 1961 aux Rousses: rencontre secrète Joxe-De Leusse avec Dahlab-Benyahia. A l'issue de cette rencontre, Benyahia est autorisé le 15 décembre à rendre visite à Ben Bella . Cette visite fait évoluer les choses.
- Le 25 Décembre Joxe et Dahlab se rencontrent à nouveau pour un échange de documents.
- Le 27 Décembre, Bentobbal se rend à Aulnoy auprès des cinq détenus.
- Le 03 janvier 1962: nouveau mémorandum remis aux algériens avec nécessité d'organiser une rencontre entre trois ministres de chaque partie.
- Le 09 janvier Benyahia remet à De Leusse un contre projet du G.P.R.A.
- Nouvelles rencontres les 28 et 29 janvier entre les équipes de Joxe et de Dahlab.
- Le 31 janvier 1962, Krim Belkacem, Bentobbal et Benyahia sont pris en charge discrètement par les autorités françaises et rendent visite aux cinq détenus à

qu'ils font un point de situation des négociations. Forts de leur accord, ils décident d'accepter une réunion publique officielle avec les représentants français. Celle-ci a lieu le 10 février aux Rousses.

La délégation algérienne toujours présidée par Krim Belkacem est remaniée. Francis- Boumendjel-Kaid Ahmed-Mendjeli, n'en font pas partie. Bentobbal et Yazid intègrent l'équipe. La délégation est accompagnée de 05 experts dont 04 désignés par le MALG.

Faisant suite aux échanges de notes précédant cette rencontre, **des compromis et des concessions sont attendus** sur:

- le statut des européens;
- les clauses militaires;
- les bases de la coopération économique et technique;
- la période transitoire;
- l'amnistie.

Pendant près de dix jours, ces thèmes sont examinés dans le détail et les points de convergence notés que ce soit au niveau du projet d'accords rédigés sous forme de déclarations portant cadre réglementaire de la période transitoire ou au niveau des déclarations de principe engageant l'avenir et comportant l'expression politique d'une paix à sceller, définitivement.

Là encore devant une délégation algérienne qui défend avec force ses idées tout en manifestant clairement son intention de prendre tout son temps, c'est la **partie française, pressée d'en finir, qui fait de nouvelles et importantes concessions:**

1-Sur la période transitoire:

- L'administration directe par le gouvernement français cessera dès le cessez-le-feu: le pays
- sera gérée par un Exécutif Provisoire présidé par une personne désignée par le G.P.R.A. avec des membres du FLN, des personnalités algériennes neutres et des français reconnus pour leur esprit libéral. C'est cet Exécutif Provisoire qui organisera le référendum.
- La sécurité sera assurée par une force locale composée par des militaires algériens pris parmi les unités françaises non combattantes avec un commandement qui sera agréé par le FLN.
- La lutte contre l'O.A.S. restera du ressort des services spéciaux français.
- Des personnalités algériennes seront également promues aux postes de responsabilité à la tête des administrations locales (préfectures et sous-préfectures).
- Les conditions d'organisation et de participation au scrutin d'autodétermination qui aura lieu trois mois après le cessez-le-feu sont également précisées de même que le mode de proclamation des résultats du scrutin (décompte national et non partiel des voix).

1-Sur le statut des européens: Ils gardent la nationalité française et le bénéfice des droits civiques avec un délai de trois années pour opter.

2- Sur les clauses militaires:

- La notion d'enclave concédée est rejetée. La base de Mers El Kebir, réduite à sa portion congrue (zone A), est louée pour une période de 15 ans. Les bases de Hamaguir-Ain Ekker et le centre d'essais de Reggane sont maintenues sous utilisation française pendant 05 ans.

- L'armée française a un délai de 12 mois après le cessez-le-feu pour évacuer ses troupes et laisser un effectif de 80000 hommes équivalent à ce qui existait au 1er novembre 1954.

- L'ALN conservera ses armes et se regroupera dans les zones qu'elle choisira elle-même. Il est à noter ici que l'armée des frontières n'est pas autorisée à rentrer en Algérie avant la proclamation de l'indépendance.

- Une commission mixte de suivi du cessez-le-feu sera instituée.

3-Les bases de la coopération économique financière culturelle et technique:

- Dans tous ces domaines, l'Algérie traitera en tant que pays souverain;

- Le domaine public et minier est propriété de l'Etat Algérien

- En matière d'hydrocarbures l'Algérie succède à la France dans tous ses droits, prérogatives et obligations de puissance publique concédante au Sahara. Les actifs de celle-ci dans les sociétés exploitantes lui sont transférés.

- L'Algérie établira sa propre monnaie

- Enfin l'Algérie s'accorde le droit de se réapproprier tous biens ou intérêts détenus en Algérie par des personnes morales ou physiques non algériennes sous réserve d'une indemnisation préalable "équitable".

4- L'amnistie: dès la proclamation du cessez-le-feu, toutes les actions militaires et policières cesseront. Les prisonniers seront libérés. Les poursuites seront suspendues tant en Algérie qu'en France.

La partie française refuse une proposition algérienne d'inclure dans l'amnistie, les ressortissants français condamnés pour leur soutien à la cause nationale.

Le 20 février 1962, les différents points sus-indiqués ayant fait l'objet d'un accord, la délégation du G.P.R.A demande une suspension de séance pour pouvoir soumettre le projet aux instances dirigeantes à savoir le C.N.R.A. conformément au statut du FLN qui prévoyait que tout accord devrait être entériné à la majorité des 2/3 par l'instance législative et que le cessez-le-feu ne pourrait être accepté que s'il était entériné à la majorité des 4/5ème.

Le C.N.R.A., réuni dans sa 4è session du 22 au 27 février, adopte le projet d'accord par 45 voix contre 04 (33 membres présents et 16 mandats.

Le 15 mars 1962: les négociations reprennent avec mise au point de quelques textes au plan formel et **les accords définitifs sont signés le 18 mars 1962 avec fixation du cessez-le-feu pour le 19 mars 1962 à 12 heures.**

Que dire de ces accords, en conclusion, si ce n'est qu'ils constituent l'aboutissement de sept longues années de résistance, de souffrance, d'abnégation d'un peuple qui a accepté les sacrifices les plus lourds, qui a manifesté une confiance totale et un soutien continu à ses dirigeants en qui il s'est reconnu, dans leur combat quotidien que ce soit au plan militaire face à l'énorme machine de guerre française ou au plan politique et diplomatique contre une machine non

moins puissante. Mais il était dit qu'aucune force matérielle ne peut défier la volonté d'un peuple sûr de son droit.

Le droit et la justice ont prévalu ce jour du 19 mars 1962. Le cessez-le-feu est acquis. Le référendum d'autodétermination est dans trois mois, mais son résultat est inéluctable. **Le peuple algérien verra enfin la consécration des objectifs de liberté, d'indépendance de souveraineté inscrits dans la déclaration du 1er novembre 1954 et réaffirmés à toutes les étapes de la lutte avec constance, rigueur et détermination.**